Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260428-2026_04_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18h30

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia,

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 20 avril 2026 Date d'affichage : 20 avril 2026

2026-04-12 : PARTICIPATION FONCTIONNEMENT DES CLASSES ULIS

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la mairie de Saint-Nicolas-Du-Pélem en date du 26 mars 2026, qui sollicite une participation financière de 819.00 € pour un élève scolarisé dans l'école publique en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour l'année scolaire 2025-2026.

Madame Le Maire rappelle que cette participation est une participation obligatoire compte-tenu de la particularité de cette scolarisation qui n'est pas assurée par le RPI de Saint-Connan/Kerpert/Saint-Gilles-Pligeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- VALIDE la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique d'un montant de 819.00 €, sollicitée par la mairie de Saint-Nicolas-Du-Pélem pour un élève inscrit en classe ULIS pour l'année 2025-2026
- PREND acte du caractère obligatoire du versement de cette participation et valide d'ores et déjà les participations futures aux classes ULIS
- DEMANDE que les sommes sollicitées par les classes ULIS soient communiquées au conseil municipal pour information, chaque année scolaire

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR